



*Délibération n° 2020 06 29 n° 03: SCOLAIRE –
Fixation des tarifs des repas au restaurant scolaire
des écoles publiques et à la garderie.*

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 22/06/2020
En exercice :	33	
Présents :	31	Affichage de la convocation : 22/06/2020
Pouvoirs :	2	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 03/07/2020
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Matthieu VERPILLAT, Ghislaine FROMM.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Fatima FERNI donne pouvoir à MM Daniel JULLIEN Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN		
Absents ou excusés :		
néant		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs sont votés par année civile au conseil municipal de novembre. Les tarifs concernant les services périscolaires interviennent à compter de la rentrée suivante.

Il est proposé au conseil municipal la tarification suivante :

Etude garderie

	<i>Tickets à l'unité</i>	
Étude- garderie	Accueil du matin Vaugneray centre (à partir de 7h20)	1,77 €
	Accueil du matin Saint Laurent de Vaux (à partir de 7h45)	1,03 €
	Accueil du mercredi 11h30-13h00	2,65 €
	Accueil du mercredi 11h30-13h30	3,60 €
	Accueil du soir 16H30-18H00	2,65 €
	Accueil du soir Vaugneray centre 16H30-18H30	3,60 €

Restauration scolaire

	Libellé	Tarifs
Restaurant scolaire	Enfant	3,90 €
	Personnel scolaire	5,00 €
	Dernière minute	5,50 €
	en cas de non-respect du délai prévenance de 14 jours	
	Forfait pour un repas non pris	2,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission scolaire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 juin 2020 A 20 HEURES 30

*Délibération n° 2020 06 29 n° 03: SCOLAIRE –
Fixation des tarifs des repas au restaurant scolaire
des écoles publiques et à la garderie.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**33 suffrages exprimés : 33 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE les tarifs pour la garderie et les repas pris au restaurant scolaire applicables à compter de la rentrée 2020

DIT QUE les recettes seront inscrites au budget 2020

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

03/07/2020

et de la publication en mairie le 03/07/2020

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

